

TROPHEE HANDICAP RECHERCHE 2020

Le Trophée Handicap Recherche 2020 a été organisé sous le parrainage du FIPHFP dans le cadre du Consortium Limoges-Poitiers réunissant l'Université de Limoges, l'Université de Poitiers et l'ISAE-ENSMA de Poitiers dans le cadre de son conventionnement.

Il a été mis en place au titre de l'axe « Innovation » du programme d'actions, de la convention précitée.

Il vise à porter un focus sur les travaux de recherche en cours portant sur le handicap, qui trouvent une application dans la prévention et la guérison des déficiences dans des domaines variés tels que les domaines cliniques, épidémiologiques, physiologiques mais aussi technologiques et sociétaux. Il est destiné à distinguer les travaux d'un chercheur ou d'une équipe de recherche exerçant au sein de la Nouvelle Aquitaine qui par leurs orientation.s et leurs champs d'application peuvent participer à l'amélioration des conditions d'insertion, des conditions générales de vie des personnes en situation de handicap, contribuent à une meilleure culture du domaine.

Quatre dossiers ont ainsi été présentés à l'occasion de cette première édition

- **"Estimation de la dépense énergétique des individus AVC en situation réelle de vie"**, par Maxence Compagnat du Laboratoire Havae de l'Université de Limoges
- **"Handicap moteur dans les troubles du spectre autistique : approches transversales et transdisciplinaires"**, par Mohamed Jaber du laboratoire NEC de l'Université de Poitiers
- **"L'observation d'actions pour la rééducation d'affections locomotrices"**, par Christel Bidet-Ildei du CERCA de Poitiers
- **"La déségrégation des enfants handicapés, vers une désinstitutionnalisation du handicap ?"**, par Hugo Dupont du laboratoire Gresco de l'Université de Poitiers.

Le jury de sélection s'est prononcé après une étude approfondie des dossiers de candidature et le nom du lauréat a été révélé à l'occasion de la **Cérémonie de remise de prix** qui s'est déroulée en distanciel, le 16 octobre 2020, avec la participation de Madame **Helene Berenguier, Directrice Générale Adjointe du FIPHFP**.

C'est le projet « **La déségrégation des enfants handicapés. Vers une désinstitutionnalisation du handicap ?** » porté par Hugo Dupont qui a retenu plus particulièrement l'attention du jury présidé par Pierre-Marie Preux, Vice-Président Recherche de l'Université de Limoges.

Un prix de de **10 000 €** a été remis au lauréat afin d'accompagner la poursuite des travaux engagés.



La déségrégation des enfants handicapés Vers une désinstitutionnalisation du handicap ?

Présentation résumée

Nombreux sont les travaux philosophiques et sociologiques des années 1960 et 1970 qui s'inscrivent dans un mouvement de critiques du travail judiciaire, sanitaire, social et médico-social. Il y est question d'« institutions ségrégatives » (Plaisance, 1996, p. 138) capables de gérer des déviants en contribuant au contrôle social et à la normalisation des populations cibles souvent représentées par les plus vulnérables et ce afin de les rendre inopérantes. Souvent analysés comme des institutions totales (Goffman 1968 ; Dargère, 2012 ; Dupont, 2013), les établissements spécialisés accueillant des enfants handicapés n'ont pas échappé à ces critiques et ont perdu peu à peu de leur légitimité. S'est alors progressivement développé le thème de la désinstitutionnalisation des enfants handicapés, expression qu'il faut comprendre comme la volonté politique de fermer progressivement les établissements spécialisés pour (re)scolariser ces enfants en institution scolaire ordinaire, répondant ainsi à l'injonction contemporaine de l'inclusion des élèves handicapés en milieu de droit commun.

La question que nous posons dans cette recherche est de savoir si réduire l'offre des établissements spécialisés afin d'accueillir davantage d'enfants, adolescents et jeunes adultes handicapés au sein de l'institution scolaire ordinaire suffit-il ou permet-il réellement de garantir leur inclusion. Sommes-nous entrain de passer d'une forme d'institutionnalisation du handicap particulière (ségrégative) à une autre (inclusive) permettant de sortir les personnes handicapées de leur condition handicapée c'est-à-dire en ayant cessé de leur imposer un marqueur identitaire qui les assigne à une place, symbolique certes, mais tout de même particulière parce que liminale (Van Gennep, 1981 ; Turner, 1990 ; Murphy, 1993 ; Blanc, 2006, 2010 et 2017) ?

Répondre à ces questions revient à analyser la façon dont concrètement s'opère l'inclusion des enfants handicapés orientés en établissement spécialisés afin d'en identifier les freins, réticences ou autres difficultés, mais aussi de tenter de mettre en avant des pratiques intéressantes dont il sera possible de s'inspirer. L'objectif est de s'assurer que les élèves handicapés et rescolarisés en milieu ordinaire connaissent une réelle expérience d'inclusion scolaire et pas seulement une « intégration en suspens » (Blanc, 2017, p. 73) qui prend le risque d'une exclusion de l'intérieur (Bourdieu et Champagne, 1992). En cela, cette recherche espère participer à l'amélioration des conditions d'inclusion scolaire et sociale des enfants handicapés.

Cela nécessite de nous intéresser aux acteurs et dispositifs qui participent de cette désinstitutionnalisation ainsi qu'au contenu, à la méthode et aux conséquences de la réforme du secteur médico-social en cours. Il sera question, tout au long de ce travail, d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes qui devraient être en établissement spécialisé ou qui l'ont été ou qui le sont encore et qui expérimentent une forme partielle ou complète de déségrégation par des pratiques de maintien ou de retour au sein des institutions ordinaires de socialisation. Nous avons pénétré des MDPH, des délégations départementales d'ARS, des établissements spécialisés et des écoles ordinaires pour observer la réception, l'application et les effets de cette réforme sur les enfants concernés.

L'objectif est d'avoir suffisamment d'éléments pour pouvoir décrire au mieux la place réservée aux enfants handicapés dans notre société telle que nous l'avons observée, au-delà des affichages politiques grandiloquents affirmant l'avènement d'une société inclusive grâce à une politique volontariste de déségrégation. La réalité est bien plus complexe que cela. Cela permettra par la suite de réfléchir à la place du handicap au sein de l'institution scolaire afin de lui laisser une place de fait et non soumise à condition en faisant de l'enfant handicapé un élève à part entière aussi légitime que les autres malgré ses singularités.

Toutes nos félicitations à l'heureux lauréat qui tiendra informés les membres du jury de l'évolution de ces recherches.

Nos sincères remerciements s'adressent à l'ensemble des candidats ainsi qu'à l'ensemble des acteurs, qui près ou de loin, ont contribué à la réussite de cette initiative innovante.

Rendez-vous est pris en 2022, pour un nouvel appel à projets !